

FAQ de soutien sur les hôtels d'isolement en Alberta (Alberta Isolation Hotel Support FAQ)

Quand dois-je m'isoler ou me mettre en quarantaine? (When do I need to isolate or quarantine?)

- Vous avez des symptômes de la COVID-19.
- Vous avez reçu un test positif de la COVID-19.
- Vous êtes un contact proche d'un cas de COVID-19 confirmé.
 - Vous n'avez actuellement aucun symptôme, mais vous courez le risque de tomber malade ou d'avoir des problèmes de santé parce que d'autres personnes à votre domicile sont atteintes de la COVID-19 et que vous ne pouvez pas rester à la maison en toute sécurité.
 - C.-à-d. que vous vivez avec quelqu'un qui est atteint d'une maladie chronique sous-jacente ou dont le système immunitaire est compromis.
- Vous trouverez de plus amples renseignements sur les exigences liées à l'isolement et la quarantaine obligatoires de l'Alberta [ici](#).

Je suis ou je vis avec un travailleur essentiel. Puis-je utiliser un hôtel d'isolement pour m'assurer d'être protégé(e)? (I am or I live with an essential worker. Can I use an isolation hotel to ensure I am protected?)

- Oui, ces hébergements sont offerts aux travailleurs essentiels ou aux personnes qui habitent avec des travailleurs essentiels et qui nécessitent un hébergement d'isolement ou de séparation.

Que dois-je faire pour m'isoler ou me mettre en quarantaine? (What do I need in order to isolate or quarantine?)

- Une option de chambre/salle de bain privées à la maison ou ailleurs avec la famille/des amis et l'accès à de la nourriture sans avoir aucun contact avec d'autres personnes (c.-à-d. une cuisine séparée ou de la nourriture déposée à l'extérieur de la porte de votre chambre privée).

Quand dois-je utiliser un hôtel d'isolement? (When do I need to use an isolation hotel?)

- Si vous devez vous isoler et ne pouvez pas le faire dans votre propre chambre/salle de bain privées et/ou n'avez pas accès à de la nourriture sans avoir aucun contact avec d'autres personnes.

Dois-je avoir de faibles revenus pour être admissible? (Do I need to qualify as having low income?)

- Non, cette option est offerte à quiconque a besoin de s'isoler et qui ne peut pas le faire de façon sécuritaire selon ces lignes directrices.

Comment puis-je avoir accès à un hôtel d'isolement? (How do I access an isolation hotel?)

- Si vous répondez aux critères ci-dessus, vous pouvez composer le 211 et obtenir une aide pour avoir accès à un hôtel d'isolement.

Que dois-je savoir au sujet de mon séjour? (What do I need to know for my stay?)

- N'oubliez pas d'apporter suffisamment de médicaments, des vêtements confortables, des articles de toilette, vos dispositifs de communication et de divertissement personnels, vos lunettes, votre matériel de lecture et d'autres articles nécessaires pour la durée de votre isolement.
- Vous devrez rester dans la chambre d'hôtel en tout temps pour la durée de votre séjour. Vous n'êtes pas autorisé(e) à sortir pour quelque raison que ce soit (p. ex., pour fumer ou pour prendre des pauses d'exercice, pour rencontrer des visiteurs, etc.) à moins d'une urgence, comme une alarme incendie ou à des fins médicales.

Dois-je choisir dans quel hôtel je vais rester? (Do I get to choose what hotel I can stay in?)

- Non, le gouvernement de l'Alberta a conclu des contrats avec des hôtels qui sont préparés et en mesure d'offrir des services en toute sécurité. Lorsque l'AHS déterminera que vous avez besoin d'un logement commercial, on communiquera avec vous et vous recevrez l'adresse ainsi que tout autre renseignement pertinent concernant l'hôtel où vous allez vous isoler/faire votre quarantaine.

Est-ce que de la nourriture sera fournie? (Will food be provided?)

- Des repas seront fournis par l'hôtelier.
- Les restrictions alimentaires sont gérées par les hôteliers.

Que faire si j'ai des préoccupations en matière de santé pendant mon séjour? (What if I have health concerns during my stay?)

- Des vérifications du bien-être seront effectuées chaque jour ou tous les deux jours par des équipes de l'AHS au sein de chaque zone. Les vérifications viseront à s'assurer que vous comprenez les exigences en cours en matière d'isolement et elles vous offriront une aide ou un soutien concernant tout problème ou toute préoccupation que vous pourriez avoir.
- Si vous êtes gravement malade et avez besoin d'une assistance médicale immédiate, composez le 911. Informez votre interlocuteur si vous avez contracté la COVID-19.
- Pour les questions de santé et d'ordre médical non urgentes, appelez Health Link au 811.

Puis-je avoir des visiteurs ou parler à d'autres résidents de l'hôtel d'isolement? (Can I have visitors or talk to other hotel isolation guests?)

- Les invités ne sont pas permis. Nous vous encourageons plutôt à visiter votre famille, vos amis et vos proches virtuellement par téléphone, appels vidéo ou via des applications de clavardage.

Aurai-je accès à Internet? (Will I have access to internet?)

- Oui. Tous les hôtels sont équipés d'un service Internet gratuit pendant votre séjour.

Y a-t-il des frais supplémentaires comme un dépôt de garantie, Internet, le stationnement ou les appels téléphoniques? (Are there any additional fees such as damage deposit, internet, parking or phone calls?)

- Vous aurez accès à une chambre d'hôtel confortable et vos repas seront fournis. Les services généraux qui sont offerts avec la chambre (p. ex., le Wi-Fi) seront couverts pour la durée de votre séjour. Au moment de votre arrivée à l'hôtel, veuillez appeler la réception depuis votre chambre pour savoir ce qui est couvert pendant votre séjour et quels services exigent des coûts supplémentaires de votre part.